Cabinet
Gross-Hugel
Expertise comptable
& commissariat aux comptes

ASSOCIATION NOTRE DAME DES MINEURS

6 rue des Bonnes Gens

67000 STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

Experts-comptables et
Commissaires aux comptes
associés
Frédéric Lugnier
Luc Diebold
Annie Suss-Faullimmel
Jean-Jacques Hellé

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association NOTRE DAME DES MINEURS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat, des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il lui incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

GH

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Strasbourg, le 06 Janvier 2024

Pour le Cabinet Gross-Hugel
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Cabinet GROSS-HUGEL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Frédéric LUGNIER

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par le président de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		Du 01/09/2022 au 31/08/2023			Au 31/08/2022
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires		11 113.15	11 113.15		
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions		8 608 698.99	6 499 910.84	2 108 788.15	2 271 154.56
Installations techniques, matériel et outillages industriels		1 773 924.40	1 554 631.17	219 293.23	248 146.36
Autres immobilisations corporelles		246 497.76	162 145.07	84 352.69	104 164.07
Immobilisations corporelles en cours		270 197.73		270 197.73	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés		50 620.00		50 620.00	50 620.00
Prêts		47 844.03		47 844.03	47 844.03
Autres immobilisations financières					
	TOTAL I	**11 008 896.06**	**8 227 800.23**	**2 781 095.83**	**2 721 929.02**
Comptes de liaison	**II**				
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et encours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés		38 189.39	6 650.95	31 538.44	33 830.71
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		58 095.20		58 095.20	56 072.68
Valeurs mobilières de placement		4 213 073.09	529.13	4 212 543.96	684 908.72
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		1 725 303.44		1 725 303.44	4 628 881.57
Charges constatées d'avance		32 309.16		32 309.16	25 453.23
	TOTAL III	**6 066 970.28**	**7 180.08**	**6 059 790.20**	**5 429 146.91**
Frais d'émission des emprunts	**IV**				
Primes de remboursement des obligations	**V**				
Ecarts de conversion actif	**VI**				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)		**17 075 866.34**	**8 234 980.31**	**8 840 886.03**	**8 151 075.93**

Cabinet GROSS-HUGEL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan Passif

		31/08/2023	31/08/2022
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		1 335 179.45	1 335 179.45
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		34 102.03	34 102.03
Autres réserves			
Report à nouveau		4 784 967.77	4 167 626.72
Excédent ou déficit de l'exercice		885 815.99	617 341.05
	Situation nette	**7 040 065.24**	**6 154 249.25**
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement		689 846.55	712 692.17
Provisions règlementées			
	TOTAL I	**7 729 911.79**	**6 866 941.42**
Comptes de liaison	**II**		
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
	TOTAL III		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		46 743.00	43 283.00
	TOTAL IV	**46 743.00**	**43 283.00**
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		590 791.70	735 410.27
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		100 216.41	109 468.80
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		108 047.59	102 738.16
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			44 553.63
Autres dettes		265 175.54	248 680.65
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL V	1 064 231.24	1 240 851.51
Ecarts de conversion passif	**VI**		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	**8 840 886.03**	**8 151 075.93**

Cabinet GROSS-HUC
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat

	31/08/2023	31/08/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	50.00	55.00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	35 169.50	27 267.08
- dont ventes de dons en nature	11 791.64	11 333.54
Ventes de prestations de services	2 735 496.12	2 657 784.68
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 308 401.09	1 263 755.03
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 248.20	16 261.07
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	213.79	1 650.93
TOTAL I	**4 083 578.70**	**3 966 773.79**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	35 603.57	28 218.31
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 821 927.25	1 953 632.44
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	47 683.80	49 854.06
Salaires et traitements	815 628.87	723 900.16
Charges sociales	295 915.07	267 151.82
Dotations aux amortissements et dépréciations	387 950.39	394 202.30
Dotations aux provisions	3 460.00	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	810.76	1 680.74
TOTAL II	**3 408 979.71**	**3 418 639.83**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**674 598.99**	**548 133.96**
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	78 489.43	3 609.42
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	26 057.78	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 577.66	
TOTAL III	**106 124.87**	**3 609.42**
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	529.13	26 057.78
Intérêts et charges assimilées	5 165.10	6 249.42
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	124.42	
TOTAL IV	**5 818.65**	**32 307.20**
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**100 306.22**	**-28 697.78**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	**774 905.21**	**519 436.18**

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

Cabinet GROSSMANN
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat (Suite)

		31/08/2023	31/08/2022
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		110 910.78	107 784.99
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
	TOTAL V	**110 910.78**	**107 784.99**
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion			9 880.12
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
	TOTAL VI		**9 880.12**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	110 910.78	97 904.87
Participations des salariés aux résultats	**VII**		
Impôts sur les bénéfices	**VIII**		
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**4 300 614.35**	**4 078 168.20**
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**3 414 798.36**	**3 460 827.15**
	EXCEDENT OU DEFICIT	885 815.99	617 341.05

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
	TOTAL	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
	TOTAL	

Cabinet GROSS-HUG * COMMISSAIRE AUX COMPTES * MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/08/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 8 840 886.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 885 815.99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Préambule

Objet de l'Association

L'Association a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, des accords conclus au sein de l'Enseignement Catholique et du Référentiel de la Fondation Pierre Fourier Alix Le Clerc d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement de la Congégation Notre Dame, et notamment la gestion de l'Institution Notre Dame 6, rue des Bonnes Gens 67000 STRASBOURG.

L'Association exerce d'autres activités connexes mais qui se rapporte directement ou indirectement à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes leurs formes. Elle réalise des activités parascolaires telles que l'accueil, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux.

Les ressources de l'Association

Les ressources de l'Association se composent :
- d'une cotisation qui peut être demandée et fixée par le Conseil d'Administration,
- des contributions et participations des familles,
- des contributions, participations et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales,
- des intérêts et revenus du patrimoine de l'Association,
- du produit de sa gestion propre et plus généralement de toutes ressources non interdites par la loi et les règlements en vigueur.

Faits caractéristiques

Changement de méthode

L'Association Notre Dame a mis en place en date du 1er septembre 2019, de façon volontaire par anticipation conformément à l'article 2 dudit règlement, le Règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable aux OGEC.

Il est à noter que ce règlement devient obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, soit pour les OGEC, le premier exercice concerné, celui de 2020/2021.

Les incidences de ses changements de méthode sont décrites dans l'annexe des comptes de l'exercice clos le 31/08/2020.

Cabinet GROSS-HUGEL * COMMISSAIRE AUX COMPTES * MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement affectées à des bien renouvelables par l'Association étaient comptabilisées auparavant en fonds propres :
- en compte 1026 – Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'Association, si la subvention est accordée sans droit de reprise
- en compte 1036 – Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables par l'Association si la subvention est accordée avec droit de reprise sans constatations de produits en compte de résultat.

A compter de l'exercice ouvert au 01/09/2019, l'Association applique les règles issues du Plan Comptable Général : reclassement des subventions d'investissement en compte 13 et reprise au résultat desdites subventions au même rythme que les dotations aux amortissements des biens financés (comptes 139 et 777).

Ce changement de méthode comptable a nécessité un retraitement à l'ouverture des subventions d'investissement initialement enregistrées en fonds propres en compte 1026 ou 1036 avec effet rétroactif au 01/09/2019. L'impact de ce changement est décrit dans l'annexe comptable des comptes clos le 31/08/2020.

L'impact sur les comptes est de + 103 710,78 Euros pour l'exercice 2022/2023 (compte 777000).

Convention de financement

L'association a perçu la somme de 48 724.46 € de la Région d'Alsace et la somme de 10 090 € de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre de la subvention d'investissement.

Il reste à recevoir de la Région la somme de 23 672 €

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Logiciels 1 à 3 ans,
- Constructions 5 à 33 ans,
- Matériel et outillage 3 à 10 ans,
- Autres 3 à 10 ans.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n °2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Provision pour risques et charges

Elles comprennent une provision pour indemnité de départ à la retraite pour 46 743,00 Euros.

Engagements de départ à la retraite

Cabinet GROSS-RUHLMANN
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 62 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3,79 % (inflation comprise).

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 46 743,00 Euros.

Fonds dédiés et reportés

L'association n'est pas concernée.

Contributions volontaires en nature

L'association n'est pas concernée.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Concours publics

Les subventions de fonctionnement, calculées d'après les effectifs de l'année scolaire 2022/2023, correspondent au financement des dépenses de fonctionnement au titre du forfait externat.

Avances et acomptes reçus

Les avances et acomptes sont comptabilisés à la réception des fonds.

Activités extra-scolaires

Les produits et charges relatifs aux activités extra-scolaires transitent par le compte de résultat.

Cabinet GROSS-HUGEL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	3.00	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	24.00	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	**27.00**	

Cabinet GROSS-HUGEL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des immobilisations

CADRE A		Valeur brute en début d'exercice	Augmentations: Réévaluation de l'exercice	Augmentations: Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		11 113.15		
	TOTAL	**11 113.15**		
Terrains				
Constructions :	- Sur sol propre			
	- Sur sol d'autrui			
	- Générales, agencements et aménagements constructions	8 479 955.04		128 743.95
Installations :	- Techniques, matériel et outillage	1 725 756.88		48 167.52
	- Générales, agencements et aménagements divers	10 326.00		
Matériel :	- De transport			
	- De bureau et informatique, mobilier	236 171.76		
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				270 197.73
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	TOTAL	**10 452 209.68**		**447 109.20**
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :	- Participations			
	- Titres immobilisés	50 620.00		
Prêts et autres immobilisations financières		47 844.03		
	TOTAL	**98 464.03**		
	TOTAL GENERAL	**10 561 786.86**		**447 109.20**

CADRE B		Diminutions: Virement	Diminutions: Cession	Valeur brute des immos en fin d'exercice	Révaluation légale ou éval. par mise en équival. : Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres postes d'immobilisations incorporelles				11 113.15	
	TOTAL			**11 113.15**	
Terrains					
Constructions :	- Sur sol propre				
	- Sur sol d'autrui				
	- Gales, agencts et aménagt. const.			8 608 698.99	
Installations :	- Techniques, matériel et outillage			1 773 924.40	
	- Gales, agencts et aménagt. divers			10 326.00	
Matériel :	- De transport				
	- De bureau et informatique, mobilier			236 171.76	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours				270 197.73	
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	TOTAL			**10 899 318.88**	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres :	- Participations				
	- Titres immobilisés			50 620.00	
Prêts et autres immobilisations financières				47 844.03	
	TOTAL			**98 464.03**	
	TOTAL GENERAL			**11 008 896.06**	

Cabinet GROSS-HUGEL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 113.15			11 113.15
TOTAL	11 113.15			11 113.15
Terrains				
Constructions - Sur sol propre				
: - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 208 800.48	291 110.36		6 499 910.84
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 477 610.52	77 020.65		1 554 631.17
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 324.17	1 305.60		4 629.77
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	139 009.52	18 505.78		157 515.30
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	7 828 744.69	387 942.39		8 216 687.08
TOTAL GENERAL	7 839 857.84	387 942.39		8 227 800.23

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							

DOTATIONS NON VENTILEES	REPRISES NON VENTILEES	TOTAL GENERAL NON VENTILE

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Cabinet GROSS-HUGEL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des créances et dettes

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	47 844.03		47 844.03
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	6 650.95	6 650.95	
Clients, usagers et comptes rattachés	31 538.44	31 538.44	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	100.97	100.97	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 040.00	5 040.00	
Divers	23 672.00	23 672.00	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	29 282.23	29 282.23	
Charges constatées d'avance	32 309.16	32 309.16	
TOTAL	**176 437.78**	**128 593.75**	**47 844.03**

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

DETTES		Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
			Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	- A 1 an max. à l'origine	430.16	430.16		
	- A plus d'1 an à l'origine	590 361.54		590 361.54	
Emprunts et dettes financières diverses					
Fournisseurs et comptes rattachés		100 216.41	100 216.41		
Dettes des legs ou donations					
Personnel et comptes rattachés		24 061.49	24 061.49		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux		53 333.84	53 333.84		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Autres impôts, taxes et assimilés		30 652.26	30 652.26		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, associations affiliées					
Autres dettes		265 175.54	265 175.54		
Produits constatés d'avance					
TOTAL		**1 064 231.24**	**473 869.70**	**590 361.54**	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Cabinet GROSS-HUGEL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 335 179.45		1 335 179.45		1 335 179.45
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	34 102.03		34 102.03		34 102.03
Report à nouveau	4 167 626.72	617 341.05	4 784 967.77		4 784 967.77
Excédent ou déficit de l'exercice	617 341.05		885 815.99	617 341.05	885 815.99
Situation nette	**6 154 249.25**	**617 341.05**	**7 040 065.24**	**617 341.05**	**7 040 065.24**
Dotations consomptibles					
Subventions d'investissement	712 692.17			22 845.62	689 846.55
Provisions règlementées					
TOTAL	**6 866 941.42**	**617 341.05**	**7 040 065.24**	**640 186.67**	**7 729 911.79**

Commentaire

Cabinet GROSS-HUGEL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début d'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise :					
- Patrimoine intégré	1 305 357.19				1 305 357.19
- Fonds statutaires	29 822.26				29 822.26
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
- Apports sans droit de reprise					
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables					
Ecarts de réévaluation					
Réserves :					
- Réserves indisponibles					
- Réserves statutaires ou contractuelles					
- Réserves réglementées					
- Autres réserves	34 102.03				34 102.03
Report à nouveau	4 167 626.72	4 784 967.77		4 167 626.72	4 784 967.77
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	617 341.05	-617 341.05	885 815.99		885 815.99
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
Fonds Propres					
- Apports					
- Legs et donations					
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	712 692.17		1 604 838.36	1 627 683.98	689 846.55
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
TOTAL	6 866 941.42	4 167 626.72	2 490 654.35	5 795 310.70	7 729 911.79

Commentaire

Cabinet GROSS-HUGEL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Tableau de mouvements des subventions d'investissement

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Report au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
SUBVENTION REGION		1 196 087.43	90 111.63	578 162.26
SUBVENTION DEPARTEMENT		166 958.63	12 882.45	106 667.39
SUBVENTION VILLE		7 167.00	716.70	5 016.90
TOTAL		**1 370 213.06**	**103 710.78**	**689 846.55**

Cabinet GROSS-HUGEL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat des provisions et dépréciations

		Montant début exercice	Augmentatio Dotations ex.	Diminutions : reprises ex. Utilisées	Diminutions : reprises ex. Non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées						
Provisions pour investissements						
Provisions relatives aux stocks						
Provisions relatives aux éléments d'actif						
Amortissements dérogatoires						
Autres provisions réglementées						
	TOTAL I					
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques	- litiges					
	- amendes et pénalités					
	- pertes de change					
	- risque d'emploi					
	- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations						
Provisions pour pensions et obligations similaires		43 283.00	3 460.00			46 743.00
Provisions pour impôts						
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices						
Autres provisions pour risques et charges						
	TOTAL II	**43 283.00**	**3 460.00**			**46 743.00**
Provisions pour dépréciations						
Immobilisations	- incorporelles					
	- corporelles					
	- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	- Titres mis en équivalence					
	- Titres de participation					
	- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients		7 255.85	8 616.07	9 220.97		6 650.95
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées						
Sur créances reçues par legs ou donations						
Autres dépréciations		26 057.78	26 586.91	52 115.56		529.13
	Total III	**33 313.63**	**35 202.98**	**61 336.53**		**7 180.08**
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	**76 596.63**	**38 662.98**	**61 336.53**		**53 923.08**
Dont dotations et reprises :	- d'exploitation		12 067.07	9 220.97		
	- financières		26 586.91	52 115.56		
	- exceptionnelles					

Cabinet GROSS-HUGEL MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/08/2023	Exercice clos le 31/08/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	430.16	470.45
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 202.74	34 622.75
Dettes fiscales et sociales	52 386.91	46 240.72
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	**88 019.81**	**81 333.92**

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/08/2023	Exercice clos le 31/08/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	430.16	470.45
51860000 AGIOS COURUS A PAYER	430.16	470.45
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 202.74	34 622.75
40810000 FRS - FACTS N/PARVENUES	35 202.74	34 622.75
Dettes fiscales et sociales	52 386.91	46 240.72
42820000 DETTES PROV. CONGES PAYES	1 418.98	
42860000 PRIMES A PAYER	22 642.51	19 063.43
43820000 CH.SOC.S/CONGES PAYES	610.16	
43860000 CH.SOC.S/PRIMES A PAYER	1 391.00	1 261.21
43861000 COMITE D'ENTREPRISE	2 008.00	1 773.00
44833000 FORMATION CONTINUE	1 559.26	1 386.08
44860000 ETAT - CHARGES A PAYER	22 757.00	22 757.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	**88 019.81**	**81 333.92**

Cabinet GROSS-HUGEL MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR COMMISSAIRES AUX COMPTES

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan		Exercice clos le 31/08/2023	Exercice clos le 31/08/2022
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités		47 565.14	2 742.56
	TOTAL	**47 565.14**	**2 742.56**

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan		Exercice clos le 31/08/2023	Exercice clos le 31/08/2022
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités		47 565.14	2 742.56
51870000 INTERETS COUR. A RECEVOIR		47 565.14	2 742.56
	TOTAL	**47 565.14**	**2 742.56**

Cabinet GROSS-HUGEL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le 31/08/2023	Exercice clos le 31/08/2022
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le 31/08/2023	Exercice clos le 31/08/2022
Charges d'exploitation	32 309.16	25 453.23
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	**32 309.16**	**25 453.23**

Cabinet GROSS-HUGEL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde		Variation	
	31/08/2023	31/08/2022	Montant	%
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	110 910.78	107 784.99	3 125.79	2.90
77700000 Q/P SUBV.D'INVEST VIREE AU RESULTAT	103 710.78	99 934.99	3 775.79	3.78
77800000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 200.00	7 850.00	-650.00	-8.28
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS	**110 910.78**	**107 784.99**	**3 125.79**	**2.90**
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		9 880.12	-9 880.12	-100.00
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		9 880.12	-9 880.12	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES		**9 880.12**	**-9 880.12**	**-100.00**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**110 910.78**	**97 904.87**	**13 005.91**	**13.28**

Commentaire

Cabinet GROSS-HUGEL
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE COLMAR